



**MAIRIE DE PARMAIN 95620**  
**TEL. 01 34 08 95 80 - FAX 01 34 08 95 88**  
**DECISION DU MAIRE**

**N° 2024/104**

**PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR LES ANIMATIONS**  
**À L'OCCASION DU MARCHÉ DE NOËL DES 7 ET 8 DÉCEMBRE 2024**  
**AVEC LA SOCIÉTÉ EROS GARDIENNAGE**

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2022/39 du 29 septembre 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** le souhait de la collectivité d'organiser un marché de Noël,

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société Eros gardiennage pour la prestation de gardiennage du 5 et 9 décembre 2024,

**D É C I D E**

- ARTICLE 1 -** De signer un contrat pour la prestation de gardiennage lors du marché de Noël avec la société Eros gardiennage, représentée par M. Goutal Marzouk, dont le siège social se situe 21 rue Franklin, 93100 Montreuil.
- ARTICLE 2 -** Que le forfait gardiennage s'élève à 1 536€ TTC correspondant à la prestation de gardiennage du 5 et 9 décembre 2024.
- ARTICLE 3 -** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ARTICLE 4 -** Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.

Fait à PARMAIN, le 18 novembre 2024



**Loïc TAILLANTER,**

**Maire de PARMAIN,**

**Vice-président de la Communauté de Commune**  
**de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



# EROS GARDIENNAGE

## Devis

21 Rue Franklin  
93100 Montreuil  
Email: erosgardiennage@gmail.com  
Tél: 07.81.08.25.90

<b>ACHETEUR</b>	<b>VILLE DE PARMAIN</b> Place Georges Clemenceau <u>95620 PARMAIN</u>
<b>SITES :</b>	Marché de Noël Commune de Parmain

Devis N° 654  
DATE 13/11/2024

QUANTITE	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE	MONTANT €
	<b>PRESTATION DE GARDIENNAGE</b> Marché de Noël du 5 au 8 décembre 2024 Jeudi 5 décembre de 17h à 08h Vendredi 6 décembre de 17h à 08h Samedi 7 décembre de 19h à 09h30 Dimanche 8 décembre de 18h à 08h  <b>TOTAL D'HEURES :58,5</b>		
17,5	Heures de jour	20,00	350,00
27	Heures de nuit	22,00	594,00
14	Heures de dimanche	24	336,00
0	Heures feriées	0,00	0,00
		<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 280,00</b>
		<b>TOTAL H.T.</b>	<b>1 280,00</b>
		<b>TVA 20%</b>	<b>256,00</b>
		<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>1 536,00 €</b>

CHEQUE A L'ORDRE DE :  
Eros Gardiennage

RCS BOBIGNY 814 668 851  
SIRET 81466885100029-APE 8010Z  
N° TVA intracommunautaire FR 94 814668851  
Agrément AUT -093-2120-03-18-20200518711

Fct C - 0237 - 6282  
Bon pour accord,  
J. DESRY,

L'autorisation administrative préalable ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.  
Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics.